

# Pas de retour en arrière dans l'enseignement spécialisé

## Non au certificat d'éducation professionnelle

L'Institut Coopératif de l'École Moderne - Pédagogie Freinet dénonce une tentative de retour en arrière dans l'enseignement spécialisé français.

### Situation et réalité de l'enseignement spécialisé

Le Ministère de l'Éducation Nationale conscient des carences encore importantes dans ce secteur, malgré l'effort accompli depuis quelques années, prend aujourd'hui une orientation que l'I.C.E.M. doit vigoureusement dénoncer.

Il faut rappeler que les enfants et les jeunes accueillis dans les classes et établissements spécialisés, sont au départ, injustement défavorisés par leur origine sociale.

Mais cette inégalité de départ peut se trouver aggravée quand l'enseignant, influencé par le tatouage infligé aux élèves sous la forme du Q.I., considère ces jeunes, à partir d'une déficience intellectuelle ou d'un retard scolaire, comme des malades ou des êtres incapables de se débrouiller sur d'autres plans : professionnel, culturel, d'adaptation sociale... Cette forme de racisme se manifeste au niveau d'une société organisée au bénéfice des plus forts et des plus favorisés.

Une société digne de ce nom, est celle qui veille activement - à connaître les défaillances dont l'enfant pâtit, - à y remédier, de manière à lui assurer le maximum de réussite sur tous les plans.

Le devoir principal de cette société est de faire inscrire dans la réalité, l'égalité de droits pour tous, en mettant à la disposition de ses écoles, hélas « inadaptées », et sous-développées, les moyens qui permettraient une éducation totale.

Il ne faut plus que l'on s'accommode d'une situation qui fait que ce sont ceux dont on reconnaît qu'ils ont le plus besoin d'être soutenus, qui sont le plus négligés.

### Non au C.E.P. dans les S.E.S. et E.N.P.

Nous conseillons vivement, afin de bien comprendre l'analyse que nous publions ici, de consulter la circulaire No 73-168 du 27 mars 1973 : « Formation professionnelle dispensée dans les établissements d'éducation spéciale » (B.O.E.N. No 15 du 12 avril 1973, pages 1260 à 1263) et la circulaire No 70-357 du 8 septembre 1970 : « Conditions de délivrance du Certificat d'Éducation Professionnelle » (B.O.E.N. No 35 du 17 septembre 1970, pages 2595 à 2597).

### 1. — LE C.E.P. (CERTIFICAT D'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE) PRÉSENTE LA QUADRUPLE CARACTÉRISTIQUE :

- \* d'être sans valeur,
- \* d'être traumatisant,
- \* de provoquer un accroissement de la ségrégation,
- \* et de supprimer la légitimation objective d'un enseignement spécialisé.

#### a) Le C.E.P. sera sans valeur :

Dans un contexte où les C.A.P. eux-mêmes sont de moins en moins considérés dans les milieux professionnels, un pseudo-diplôme, pratiquement réservé aux seuls élèves de l'enseignement spécial, peut-il avoir une valeur, et pour qui ?

Il aura une « valeur » pour le patron qui saura que cet enfant sort d'une S.E.S. ou d'une E.N.P., que l'on peut donc le menacer de le renvoyer s'il ne se plie pas à toutes les exigences, qu'il sera donc plus facile à exploiter qu'un autre.

#### b) Le C.E.P. sera donc traumatisant :

Le C.E.P., comme tous les examens ou diplômes, dans le contexte actuel, traumatisera les adolescents qui échoueront, qui « ne l'auront pas » et ce à un moment important de leur vie : celui de l'entrée dans le monde actif.

Mais de plus, ce C.E.P. traumatisera également ceux des élèves qui y seront reçus, ceux « qui l'auront ».

Le C.E.P. devenant pratiquement le « diplôme » des 800 S.E.S. et de la centaine d'E.N.P. sera vite connu de tous les employeurs de France. Il contribuera à l'étiquetage, dans la profession, de nos élèves.

#### c) Le C.E.P. accroîtra la ségrégation :

Le C.E.P. établira donc une liaison ségrégative entre le système scolaire et le système socio-économique.

Grâce au C.E.P. l'enfant entré « en perfectionnement » à 8-10 ans sera donc catalogué, dorénavant, également dans le milieu professionnel. Il ne pourra donc plus quitter le « couloir professionnel », pas plus qu'il n'aura pu quitter le « couloir scolaire » que le système impose.

*Le C.E.P. établit la liaison qui manquait jusqu'ici entre la ségrégation scolaire et la ségrégation sociale, il institutionnalise donc cette dernière.*

*C'est pourquoi nous devons dire aujourd'hui :*

**NON A L'ÉTIQUETAGE TRAUMATISANT PAR LE « C.E.P. », QUI PROLONGERAIT L'ÉTIQUETAGE PAR LE « O.I. ».**

#### d) Le C.E.P. supprime la légitimation objective d'un enseignement spécialisé.

La seule justification d'un système ségrégatif comme celui des classes de perfectionnement, S.E.S. et E.N.P., est qu'il

apporte une aide appréciable à des enfants et adolescents qui ont des difficultés intellectuelles, psychologiques ou relationnelles telles qu'il apparaisse nécessaire de scolariser ces élèves dans un milieu scolaire dans lequel *les impératifs éducatifs* soient toujours absolument prioritaires et inconciliables avec des *impératifs de rendement scolaire et de préparation à un quelconque diplôme*. Car si l'on doit contraindre des enfants et des adolescents en difficulté à subir jusqu'à 16 ou 18 ans un enseignement basé sur les critères mêmes qui ont provoqué l'inadaptation, à en passer par des cadres pré-établis par l'école en fonction des besoins de l'industrie, autant SUPPRIMER TOUT DE SUITE ET TOTALEMENT LE COULOIR SEGREGATIF : classes de perfectionnement, S.E.S. et E.N.P.

Les résultats obtenus par l'éducation spéciale, sont agréablement surprenants, dans l'ensemble. Une analyse sommaire, partant peut-être d'un bon sentiment peut amener à penser qu'en raison même de ces résultats, il est désormais possible de codifier, de « NORMALISER », de recréer, dans l'enseignement spécial, un système de référence calqué sur celui de l'enseignement *normal* et débouchant sur une sanction.

Mais un tel système, réintroduit dans l'enseignement spécial, provoquera à nouveau et inévitablement le rejet des plus faibles.

Les tentatives de certains de refuser l'entrée en S.E.S. ou E.N.P. à des élèves jugés trop faibles, seront légitimées et accrues par ce nouveau système. Il faudra donc créer, dans l'éducation nationale de nouvelles structures ségrégatives, des « sous-S.E.S. » ou bien, et c'est plus probable dans le contexte actuel, rejeter vers le secteur privé tous les débilés moyens ou débilés légers-faibles, l'éducation nationale conservant les seuls débilés légers-forts et pseudo-débilés dont chacun sait qu'ils sont essentiellement des débilés sociaux fabriqués par l'école et la société.

IL EST IMPENSABLE QUE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE PUISSE, LUI AUSSI, FABRIQUER DES INADAPTES, ET REJETER CEUX QUI ONT LE PLUS BESOIN D'AIDE.

## 2. — LA MODIFICATION DES FINALITES DE L'EDUCATION SPECIALE :

En réintroduisant les notions de « notation », « classement », « programmes », « niveaux harmonisés », « contrôle continu »... une priorité est rendue au dressage par rapport à l'éducation.

Nous ne pouvons organiser notre système pédagogique en fonction des élèves qui ont le niveau scolaire le plus élevé. Ces élèves devraient avoir des possibilités et des facilités d'accueil dans les C.E.T.

Les S.E.S. et E.N.P. doivent conserver leur personnalité propre et leurs objectifs propres. Elles doivent avoir seulement la charge des adolescents les plus défavorisés, elles ne peuvent être considérées comme des C.E.T. au rabais essayant, malgré toutes les difficultés de leurs élèves, de les conduire à préparer un « diplôme » déprécié et dévalorisant.

*Nous demandons, qu'au moins dans l'enseignement spécialisé, l'école soit faite pour l'enfant et non pas que l'enfant soit fait pour l'école.*

Si les E.N.P. et S.E.S. dégagées de tout impératif de « rentabilité scolaire », remplissent, comme par le passé, correctement leur rôle, la très grande majorité des travailleurs qu'elles auront formés, s'intégrera sans difficultés majeures dans le monde professionnel.

Lutter contre la ségrégation, ce n'est pas imposer à tous le même système de référence : compétition, dressage,

spécialisation étroite au détriment de la formation humaine totale, sanction par le diplôme, écrasement des plus faibles.

Comme le dit Mme Karin LUNDSTROM, directeur de l'enseignement public en Suède : « *Il faudra bien inscrire un jour dans les droits civiques celui d'être différent sans être exclu ni frustré, sans être perçu comme étrange ou comme étranger.* »

Imposer à tous le même système, quand ce système ne peut convenir, c'est, contrairement aux apparences, accroître l'injustice et donc la ségrégation. Pour aider les plus défavorisés, plutôt que de leur créer « sur mesure » un pseudo-diplôme, ne vaudrait-il pas mieux, par exemple, lutter contre la tendance actuelle à exiger un diplôme comme le certificat d'études pour certains emplois. Il n'est pas pensable d'établir un système pédagogique, en fonction de ce que l'on voudrait que soient ou deviennent, dans l'industrie, les enfants en difficulté d'adaptation.

Nous, nous demandons qu'on parte de l'enfant, de ses besoins spécifiques, de ses possibilités, de ses potentialités. Il faudra chercher plutôt à enrichir, à élargir, qu'à canaliser, à limiter en fonction de besoins pré-établis par l'école au service de l'économie.

Si l'on veut « NORMALISER » on sera inévitablement amené à établir un ordre unique de priorités rigides, qui ne pourront être que d'un niveau « moyen » c'est-à-dire très en dessous de certaines possibilités individuelles, et très en-dessus par ailleurs.

« Normalisation » : c'est la porte ouverte, dans l'enseignement spécialisé pour les enfants à :

— uniformisation appauvrissante (même pour les plus démunis).

— deshumanisation des relations,

— et inadaptation supplémentaire.

Pour les enseignants à :

— « fonctionnarisation » : baisse du sentiment de leurs responsabilités spécifiques vis-à-vis de chaque enfant ou groupe d'enfants, au profit d'un sentiment d'accomplissement d'une tâche dont les modalités et les finalités sont imposées de l'extérieur par le système.

## 3. — POSONS LES VRAIS PROBLEMES :

Au total, comme dit Lapiere : « *Les technocrates qui nous gouvernent, ne cessent de tout changer, pour n'avoir rien à transformer.* »

Nous ne sommes pas dupes : le C.E.P. ne coûte pas cher, il peut donner bonne conscience, il permet d'étudier les vrais problèmes : on ne pose pas, de cette façon, le problème des moyens (postes, crédits, prévention...) à mettre en œuvre afin d'assurer l'effort le plus grand pour les plus deshérités.

Cette analyse nous montre, qu'en définitive, des progrès décisifs ne pourront être réalisés dans le système capitaliste pour ces enfants « inadaptés ».

Dans notre organisation sociale basée sur les notions de : compétition, notation, diplômes, hiérarchie, profit maximum, les plus malheureux sont ceux qui ne peuvent conquérir les diplômes les plus prestigieux et les plus rémunérateurs.

Alors, n'humilions pas, n'affectons pas davantage encore les élèves des S.E.S. et E.N.P., en leur octroyant un pseudo-diplôme, cadeau empoisonné, qui les installerait d'évidence et publiquement, à l'échelon le plus bas de cette société qui provoque leur malheur.

NON A L'ETIQUETAGE PAR LE C.E.P.

QUI PROLONGERAIT L'ETIQUETAGE PAR LE Q.I. !

NON A LA SEGREGATION !